

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N° 98-358 /DU 4 SEPTEMBRE 1998**

chargeant Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme de l'intérim de Monsieur Sévérin ADJOVI, Ministre de la Culture et de la Communication pour compter de la période du 02 au 14 septembre 1998.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret n° 98-280 du 12 juillet 1998, portant composition du Gouvernement;

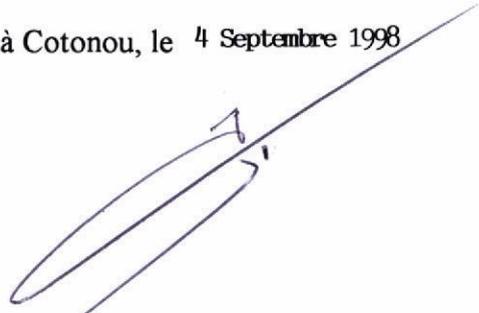
DECRETE :

Article 1er.- Du 02 au 14 septembre 1998, Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre de la Culture et de la Communication pendant l'absence de Monsieur Sévérin ADJOVI.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 4 Septembre 1998

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Mathieu KEREKOU**

**Ampliations :** PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 MCC 4 - MFPTRA 4 - SGG 4  
Autres ministères 16 Départements 6 JORB 1.